



## Erreur du devis d'un artisan en sa défaveur. Que faire ?

Par **Guillaume A**, le **28/04/2018** à **11:13**

Bonjour,

Dans le cadre de la construction d'une maison, j'ai accepté un devis présenté par mon maitre d'oeuvre. J'ai accepté celui-ci avec la mention manuscrite "bon pour accord". Toutefois, le devis n'est pas signé par l'entreprise. L'entreprise a débuté les travaux dès validation du devis. Elle apparaît sur l'ensemble des PV de chantier. En cours de chantier, celle-ci m'a présenté un nouveau devis car le devis initial présentait des erreurs en sa défaveur. Je souhaite qu'il termine sa mission conformément au devis initial. Mon maitre d'oeuvre m'indique que le devis ne fait pas foi et que seul la signature du marché en rapport avec le CCTP vaut engagement. Quel est mon droit vis-à-vis du devis initial signé. Comment le faire respecter ? Suis-je dans mon droit en demandant son respect ? Que faire en cas d'abandon de chantier ? Puis-je demander des indemnités à l'entreprise ? Merci pour votre aide.  
Cordialement.